

ORDRE DU JOUR

- I. Appel des présents**
- II. Désignation du secrétaire de séance**
- III. Informations diverses**
- IV. Décisions du Maire**
- V. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 18 janvier 2022**
- VI. Projets de délibérations :**
 - **URBANISME :**
 1. EPFIF – Compte rendu annuel d'activité de l'année 2020
 2. MJCS – Clôture du projet de construction de la MJCS
 3. I3F – Garantie d'emprunt pour la réalisation de 44 logements sociaux
 - **SUBVENTIONS**
 4. Plan Vert de l'Ile-de-France : la nature pour tous et partout – Parc de l'Aleu
 5. FIPD 2022 – Terminaux portatifs de radiocommunication - Police municipale
 6. FIPD 2022 – Sécurisation des établissements scolaires – Alarmes anti-intrusion et Alarmes spécifiques d'alerte « attentat-intrusion ».
 7. ETAT – Installation de capteurs de CO2 dans l'ensemble des classes du 1^{er} degré
 8. Plan « Changeons d'air en Ile-de-France » – Améliorer la qualité de l'air dans les crèches, écoles primaires et ALSH
 9. Dispositif « Fonds de soutien d'urgence aux communes rurales »
 - **ASSOCIATIONS**
 10. Tickets jeunes 2021

V. Questions diverses

Hôtel de Ville

Place du Jeu de Paume. 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines. Téléphone 01 30 88 25 25.

Le bénéficiaire d'une décision qui désire la contester peut saisir le Tribunal Administratif de Versailles d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision considérée. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse.